

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Notre-Dame du Laus, tenue au bureau municipal, le vendredi 21 décembre 2012 à 19 h et à laquelle sont présents les conseillers : Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, Robert Dupuis, Marilène Charbonneau sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, et la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, sont aussi présents.

Ladite session convoquée par M. le maire Stéphane Roy, pour l'adoption du budget 2013.

Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification est donnée par le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque.

380-12-2012
Adoption du
budget 2013

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues pour l'exercice financier 2013 s'établissent comme suit :

Administration	789 600 \$
Sécurité publique	500 000 \$
Transport routier	1 005 000 \$
Hygiène du milieu	368 900 \$
Santé	10 500 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	213 000 \$
Loisir et culture	264 500 \$
Affectation	292 000 \$
Service de la dette	238 500 \$
Appropriation de surplus affecté 2011.....	(100 000)\$
Appropriation de réserve.....	(19 000)\$
TOTAL.....	3 563 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les revenus prévus pour l'exercice financier 2013 s'établissent comme suit :

Taxes	2 641 000 \$
Compensation tenant lieu de taxes.....	188 000 \$
Services rendus	234 000 \$
Transferts du gouvernement et autres	370 000 \$
Autres revenus de sources locales	<u>130 000 \$</u>
TOTAL.....	3 563 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu que les prévisions budgétaires de la municipalité de Notre-Dame du Laus, pour l'exercice financier 2013, se chiffrent à 3 563 000 \$ et telles que décrites ci-dessus, soient adoptées.

De plus, que le programme triennal d'immobilisation 2013-2015 se chiffrent à 2 626 000 \$ soit accepté tel qu'il apparaît sur un document intitulé "Programme triennal d'immobilisation 2013-2015 et portant le numéro de la présente résolution.

ADOPTÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée. Il est 19 h 10

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par

maire

Par.....

sec.-trés./dir. gén.